## Département de la Charente Commune de Courcôme 16240

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du lundi 21 novembre 2016

Le lundi 21 novembre 2016 à 20h00, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués en date du 14 novembre, se réunissent à la mairie de Courcôme.

Présents: MM. GEOFFROY Fabrice, COLIN Bernard, DIOGO Jean, CAILLETON Thierry, MEUNIER Jean-Michel, BERTRAND Olivier, Mmes GIRAULT Stéphanie et SALOMON Josiane.

Absents excusés: MM. PANAR Michel, ARPAGIAN Philippe (pouvoir donné à M. COLIN Bernard).

M. DIOGO Jean est nommé secrétaire de séance.

#### DECISIONS

Approbation du dernier compte rendu de conseil municipal

### 1-CDC Val de Charente : révision libre des attributions de compensation :

M. le Maire expose la situation actuelle, sachant que ces attributions doivent être adoptées par l'ensemble des communes de la CDC.

Une commune a déjà voté contre pour différents motifs relatifs au périmètre incertain des finances exactes de la CDC et de Ruffec.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide, de sursoir au vote et demande à la CDC une nouvelle proposition le plus rapidement possible.

#### 2-CDC Val de Charente : conventions :

Convention de service de l'urbanisme: suite à la fin du service d'instruction des dossiers d'urbanisme par l'état, la CDC propose de prendre en charge ce service à compter du 01/01/2017. Jusqu'alors gratuit ce service devient payant suivant la nature de l'acte. Le conseil se demande si ce service pourrait être refacturé au pétitionnaire; à étudier ultérieurement compte tenu du prix déjà élevé de la demande d'un permis de construire. Accord à l'unanimité.

Mutualisation des fluides: convention déjà actée (50% CDC, 50% commune), il est demandé à la commune de voter un avenant pour ramener la durée de validité de la convention à 3 ans renouvelable. Accord à l'unanimité.

Mutualisation des services techniques: idem, le conseil municipal doit valider un avenant modifiant la durée de la convention à 3 ans renouvelable. Accord à l'unanimité.

# <u>3-SMIVOS des P'tits Loups : convention de participation aux frais de</u> secrétariat :

Il s'agit de la mise à disposition des locaux, du matériel informatique et du travail fourni par la secrétaire de mairie pour le SMIVOS, cela représente une somme forfaitaire de 2 500 €. Cette convention est à renouveler. Accord à l'unanimité.

#### 4-Fusion des syndicats d'eau :

Le Préfet de la Charente sollicite les communes pour se prononcer sur la mise en place du nouveau syndicat d'alimentation en eau potable. Le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition formulée par les présidents des 6 syndicats d'eau du Nord-Ouest Charente, propose le choix du siège à St-Fraigne.

Le conseil municipal propose de désigner M. Cailleton Thierry pour siéger en tant que représentant titulaire et M. Colin Bernard pour siéger en tant que représentant suppléant.

## 5-Échange de terrain :

Il s'agit de mettre en place la défense incendie au village de Magnez. Suite à la visite des pompiers, l'emplacement idéal est situé sur un terrain appartenant à M. Vergnaud. Ce dernier étant intéressé par deux chemins ruraux qui ne desservent que ces parcelles, un échange est envisageable. Un accès sera laissé à M. Girault Jean-Marie pour l'entrée de son jardin.

#### 6-Questions diverses :

- \* Mise à disposition de terrains communaux : le conseil municipal autorise M. le Maire à percevoir les chèques en don, émis par les agriculteurs suivants : l'EURL du Dolmen, MM. Massonnaud et Cailler. D'autre part la décision de vendre une partie de ces terrains aux fermiers est validée, M. Geoffroy devra mener les négociations.
- \* Suite à la dissolution de la CDC du Pays de Villefagnan, le nom de domaine de notre site internet va être fermé au 31/12/2016. Pour l'instant nous n'avons pas de propositions intéressantes afin d'ouvrir un nouveau site internet pour la commune. La mise en place d'un site internet au niveau de la CDC Val de Charente est en cours.
- \* Demande de subvention voyage scolaire : demande pour un enfant de Courcôme, élève au Sacré-Cœur pour un montant de 285 €. Pas de modification de ligne de conduite, le conseil municipal refuse à l'unanimité cette demande en raison de l'existence de l'école du RPI sur le territoire.
- \* Financement d'un voyage scolaire à St-Lary concernant des enfants scolarisés à Villefagnan : la CDC Val de Charente nous fait part que si elle possède la compétence scolaire, elle ne participe pas au financement des sorties sans nuitées.

- \* Contrat de ruralité du PETR (Pays du Ruffécois): M. le Maire présente ce contrat ainsi que l'intérêt de celui-ci pour la commune au travers du projet d'aménagement du bourg. Ce dernier nous est présenté dans le même temps.
- \* Point sur les travaux en cours et à venir : M. Colin expose les points suivants :
  - Remise en état des murs autour de la place de l'ancienne mare.
- Accessibilité handicapés, plan en cours sur 6 ans. Devis demandés aux artisans du village pour un comptoir plus bas à la mairie, la porte de la mairie ainsi que les deux portes de l'agence postale. Devis pour 8 radiateurs (salle du conseil, poste, bibliothèque et salle des associations) pour environ 2 700 €.
- Le programme 2016 de remise en état des chemins communaux est terminé avec un bon résultat sur la tenue.
- L'AFAFAF procède actuellement à du transport de terre, l'entreprise chargées les travaux s'engage à la remise en état et au balayage après travaux. D'autre part elle propose de mettre des cailloux dans les chemins, à notre charge le broyage, accord du conseil municipal sur le principe.
- « Grange aux chouettes » (local situé derrière la maison des associations): le plan de l'architecte, Mme Anne Moreau, est arrivé ce jour à la mairie, il devra être présenté à l'Architecte des Bâtiments de France, notamment pour valider ou non les menuiseries en aluminium. Ce plan sera à nouveau étudié afin de voir les modifications à apporter ou pas.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 23h10.